

DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES
260, CHEMIN DE L'EGLISE
38140 CHARNECLES
Tél. 04.76.91.07.29
Fax. 04.76.93.27.26
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 06/04/2023
Délibération N°2023-016**

Nombre d'élus: 15	Présents : 9	L'an deux mil vingt trois, le 6 avril à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnecles.
Absent(s) : 1	Procuration(s) : 5	
Date de convocation : 29/03/2023		

Etaient présents :

Nadine REUX, Marie-Christine ROBIN, Gilles LANÇON, Séverine FAISST (a quitté l'assemblée à 20h19), Marie-Laure CHIFFE, Yvette COLLIAT, Luc PASCAL, Christine LABBÉ, Xavier PEDRAZZOLI, Pascale POMMIER.

Ont donné procuration :

Sophie BOURDIS-GOUYON a donné pouvoir à Marie-Laure CHIFFE;
Séverine FAISST a donné pouvoir à Marie-Christine ROBIN, à partir de 20h19;
Cédric POMMIER a donné pouvoir à Gilles LANÇON;
Pascal PRALY a donné pouvoir à Yvette COLLIAT;
Bertrand RICHARD a donné pouvoir à Nadine REUX;

Absents :

Maryse BOUCLET.

Secrétaire de séance : Marie-Christine ROBIN.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23
FEVRIER 2023**

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 Février 2023.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 14 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

DÉLIBÉRATION 2023 – 016 : AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2022

VU les articles L2311-5 et R2311-11s du CGCT ;

VU la délibération n°2023-15 du 06/04/2023 approuvant le compte administratif 2022 ;

CONSIDERANT que la section de fonctionnement laisse apparaître un solde excédentaire de 286 769,24 €

Madame le Maire **PROPOSE** au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section fonctionnement de la manière suivante :

SECTION	ARTICLE	MONTANT
Investissement	1068	266 769,24 €
Fonctionnement	002	20 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 13 voix pour » ; « XX voix contre » et « 1 abstention », à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 11/04/2023

Le Maire,
Nadine REUX

